



Madame, Monsieur,

Chers coprésidents, chers membres de France Nature Environnement Paris,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre plaidoyer « Le Paris que nous voulons : une ville habitable en 2050 ». Je tiens d'abord à saluer la grande qualité de votre travail.

Nous partageons largement vos diagnostics ainsi que les orientations que vous proposez. Climat, biodiversité, santé environnementale, qualité urbaine, gestion des déchets, accès aux soins, gouvernance démocratique, l'ensemble de ces enjeux sont au cœur du projet que je porte avec mon équipe pour un Paris apaisé.

Leur mise en œuvre exigera une planification rigoureuse afin d'obtenir des résultats concrets et mesurables. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans le cadre du projet que nous portons pour Paris, j'ai fait le choix d'engagements programmatiques chiffrés et financés, afin que les objectifs environnementaux ne demeurent pas au stade déclaratif.

Afin d'y répondre très concrètement, permettez-moi de vous présenter quelques-uns des engagements de notre projet qui s'inscrivent pleinement dans cette dynamique et qui sont en cohérence avec vos propositions.

**Vous soulignez l'insuffisance du rythme actuel de rénovation énergétique** où, ces dernières années, seule une fraction infime des 100 000 immeubles parisiens a engagé une rénovation performante. En effet, à Paris, le bâti représente près de 70 % des émissions locales de gaz à effet de serre. La transformation de l'existant devra donc être le premier levier climatique de la mandature. C'est pourquoi, je financerai 90 000 rénovations énergétiques de logements privés. Aujourd'hui, 326 000 logements privés parisiens sont considérés comme des passoires thermiques. Or le dispositif « Eco-rénovons + » de la Municipalité sortante ne permet d'en rénover que 1 % par an et ne couvre que les copropriétés et non le logement diffus. Je souhaite donc quadrupler le rythme des rénovations de logements privés en passant à 12 000 rénovations par an accompagnées, en donnant la priorité aux logements F et G en logement diffus et aux copropriétés modestes. Pour cela, je mobiliserai un financement de 30 millions d'euros supplémentaires issu de l'arrêt des préemptions de logements (hors immeubles insalubres). Pour être encore plus incitatif, j'adosserai au dispositif existant un crédit d'impôt de 50 % de taxe foncière financé par la Ville pour tout logement F ou G rénové et loué. Ce crédit d'impôt sera versé en une fois sous la forme d'une subvention. À raison de 3 000 rénovations supplémentaires par an, cette mesure représentera un coût de 6 millions d'euros également financé par l'arrêt des préemptions.

Par ailleurs, au début de la prochaine mandature, près de 50 % du parc social restera à rénover. Je propose de tripler le rythme actuel de rénovation des logements sociaux pour

passer à 12 000 rénovations par an afin de rénover l'intégralité du parc social d'ici dix ans. Cet effort d'investissement se fera au bénéfice du confort énergétique des locataires, de la baisse de leur facture d'énergie mais aussi de la réussite de la transition écologique à Paris alors que le secteur résidentiel représente près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre dans la capitale. La priorité sera donnée à la rénovation des logements de la ceinture du périphérique, particulièrement délaissée par la Municipalité sortante alors qu'elle a concentré les logements sociaux aux portes de Paris avec jusqu'à 95 % de logements sociaux dans certains quartiers du Nord-Est parisien. Ce plan pluriannuel représentera un budget supplémentaire de 900 millions d'euros sur la mandature, qui sera financé par une politique volontariste de revente du parc social parisien aux locataires qui souhaitent accéder à la propriété : à raison de 1 000 ventes par an supplémentaires, 1,5 milliard d'euros de recettes pourront être allouées sur la mandature au plan de rénovation massive mais aussi à la production de logements intermédiaires et à la transformation de bureaux en logements.

**Vous insistez également sur la nécessité d'une végétalisation cohérente**, en pleine terre, planifiée et adaptée au dérèglement climatique. Cette exigence de qualité, qui ne doit pas être transformé en communication politique, guide les engagements que je prends.

Je m'engage ainsi à créer 1 000 rues apaisées et végétalisées sur l'ensemble de la mandature. Il s'agira de transformer des axes aujourd'hui largement minéralisés en espaces prioritairement dédiés aux piétons et aux mobilités douces, avec une végétalisation en pleine terre dès que les contraintes techniques le permettent. Chaque projet fera l'objet d'un diagnostic préalable (sols, réseaux, exposition, vulnérabilité aux îlots de chaleur) afin de garantir la pérennité des plantations et leur adaptation aux évolutions climatiques.

Nous engagerons parallèlement une désimperméabilisation massive des sols, en priorité dans les quartiers les plus minéralisés et donc les plus exposés aux fortes chaleurs. Les opérations de réaménagement intégreront systématiquement la suppression de surfaces bitumées inutiles, le remplacement par des sols perméables et la plantation d'arbres de grand développement lorsque cela est possible. Je m'engage également à généraliser les cours oasis, en poursuivant leur déploiement dans les établissements scolaires, mais aussi en élargissant cette démarche aux équipements publics et aux espaces collectifs.

La gestion intégrée de l'eau deviendra un principe structurant de chaque projet urbain. Nous paysagères, jardins de pluie, tranchées drainantes, dispositifs de récupération et de réutilisation des eaux pluviales seront systématiquement étudiés et intégrés lorsque cela est techniquement possible. L'objectif sera premièrement de limiter les risques d'inondation liés aux épisodes pluvieux intenses et, deuxièmement, de préserver la ressource en eau dans un contexte de tensions croissantes.

Afin de garantir la transparence et d'éviter toute confusion entre communication et transformation réelle, nous publierons des bilans annuels détaillés, distinguant explicitement l'ouverture au public d'espaces existants des créations nettes de surfaces végétalisées et désimperméabilisées. Les indicateurs porteront notamment sur les surfaces réellement rendues perméables, le nombre d'arbres plantés en pleine terre et les zones prioritairement traitées contre les îlots de chaleur.

**Vous m’alertez sur la fragilité des bois parisiens, de la Petite Ceinture et des grands corridors écologiques qui structurent la biodiversité de notre territoire.** Je partage pleinement cette préoccupation. Dans une ville dense comme Paris, ces espaces ne sont pas des réserves foncières disponibles ni des supports d’animation. Je m’engage donc à réduire fortement les manifestations à fort impact écologique dans les espaces naturels sensibles, en particulier dans les bois et les secteurs identifiés comme des « réservoirs de biodiversité ». Les autorisations seront encadrées par des critères environnementaux exigeants comme la limitation des jauges, l’interdiction des installations lourdes et des dispositifs susceptibles d’abîmer durablement les sols ou encore une obligation de remise en état contrôlée. Les espaces les plus fragilisés feront l’objet d’interdiction ou de longues périodes de repos écologique.

La gestion des bois parisiens sera rendue plus cohérente et plus lisible. Nous renforcerons la coordination entre les services concernés et nous appuierons davantage sur l’expertise scientifique afin d’adapter les pratiques aux effets du changement climatique. Par exemple, nous modifierons les essences plantées ou nous privilégierons une régénération naturelle lorsque cela sera possible.

S’agissant de la Petite Ceinture, la réhabilitation que je propose s’inscrira dans une logique strictement respectueuse des équilibres naturels qui s’y sont développés. Les aménagements seront conçus de manière différenciée selon les tronçons, afin de préserver les continuités écologiques existantes et d’éviter toute artificialisation inutile. Un suivi scientifique accompagnera cette transformation. Je proposerai aussi à des associations, comme la vôtre, d’évaluer de manière indépendante l’état des habitats, des espèces et des sols, permettant d’ajuster les pratiques si nécessaire.

Enfin, nous renforcerons la protection des espaces verts et des arbres remarquables, y compris sur les parcelles privées. Cela passera notamment par une meilleure identification des arbres d’intérêt patrimonial ou écologique, un encadrement plus strict des abattages et une vigilance accrue lors des opérations immobilières.

**En outre, votre plaidoyer met en lumière les conséquences sanitaires majeures des pollutions atmosphériques et sonores,** ainsi que les risques liés à l’exposition aux perturbateurs endocriniens. Ces enjeux ne sont pas périphériques : ils touchent directement la santé quotidienne des habitantes et des habitants, en particulier des plus vulnérables. Je veux faire de la santé environnementale une priorité municipale pleinement assumée, structurée et évaluée.

La qualité de l’air intérieur, souvent plus dégradée que l’air extérieur, fera l’objet d’un plan spécifique. Nous améliorerons la ventilation, la surveillance et le renouvellement de l’air dans les écoles, les crèches et les bâtiments publics. Je m’engage notamment à généraliser l’installation de purificateurs d’air dans les écoles parisiennes, afin de garantir aux élèves et aux personnels un environnement plus sain, notamment lors des pics de pollution ou dans les établissements où la ventilation naturelle est insuffisante. Ces équipements viendront en complément des dispositifs d’aération existants et permettront de réduire efficacement la concentration de particules fines et d’autres polluants intérieurs. Les établissements les plus exposés ou situés à proximité d’axes à fort trafic seront traités en priorité. Par ailleurs, toutes les opérations de rénovation intégreront systématiquement l’usage de matériaux à faible

émission de composés organiques volatils, afin de limiter l'exposition des enfants et des personnels aux polluants invisibles.

Pour réduire la pollution atmosphérique, nous renforcerons l'offre de transports publics, en particulier par le développement du réseau de bus avec la création de trois nouvelles lignes express. Nous le rendrons plus fiable et plus rapide en installant des feux intelligents qui lui donneront la priorité aux carrefours. Nous accélérerons par ailleurs l'électrification des flottes municipales et des transports collectifs. Par ailleurs, nous développerons le transport fluvial, en faisant de l'axe Seine un levier stratégique de décarbonation. La création de six mini-ports fluviaux permettra de renforcer la logistique urbaine par voie d'eau et de réduire significativement le nombre de camions entrant dans Paris.

La lutte contre le bruit sera également prioritaire. Je mettrai fin à la désorganisation chronique des chantiers en instaurant une coordination unique des interventions sur l'espace public. Des pénalités seront appliquées aux prestataires en cas de retard ou de non-respect des engagements. Par ailleurs, je déploierai un véritable bouclier anti-bruit pour Paris. Ce bouclier reposera d'abord sur la mesure objective et continue des nuisances, grâce à un réseau étendu de capteurs acoustiques permettant d'identifier précisément les points noirs sonores dans tous les quartiers, notamment le long des grands axes et à proximité des zones les plus exposées. Il comprendra également le déploiement de radars anti-bruit sur les axes les plus problématiques afin de lutter contre les véhicules et deux-roues excessivement bruyants. Le bouclier anti-bruit s'appuiera enfin sur un renforcement de la police municipale de proximité, formée et mobilisée pour traiter rapidement les nuisances du quotidien (tapage nocturne, bruit au pied des immeubles, non-respect des règles de livraison ou d'occupation de l'espace public). Une transparence accrue des données sonores permettra aux habitants de connaître leur niveau d'exposition et d'évaluer les progrès réalisés. Enfin, dans le cadre de notre plan de rénovation thermique, nous engagerons en parallèle un programme d'amélioration acoustique du bâti, en priorité dans les logements exposés aux grands axes et aux infrastructures bruyantes.

Je m'engage aussi à ouvrir un centre municipal de santé dans chaque arrondissement, accessible sans dépassement d'honoraires, afin de garantir un accès effectif aux soins de proximité. Ces centres auront vocation à intégrer une dimension de prévention renforcée, notamment en matière de pathologies liées à l'environnement (maladies respiratoires, allergies, troubles liés à la pollution).

Concernant enfin l'alimentation et les perturbateurs endocriniens, nous poursuivrons l'élimination progressive des matériaux et substances toxiques dans les bâtiments municipaux, en particulier dans les lieux accueillant des enfants. Dans la restauration collective, nous porterons à 100% la part d'aliments durables, locaux et de qualité. Je défends également le développement de cuisines internes dans chaque cantine scolaire, afin de privilégier la préparation sur place, mieux maîtriser la qualité des repas et réduire le recours aux produits trop transformés.

**Vous soulignez enfin les retards persistants en matière de tri, de valorisation des déchets et de collecte des biodéchets.** Je partage ce constat. Nous moderniserons en profondeur l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets. Avec la privatisation totale de la collecte et du nettoyage, nous ferons évoluer le cadre actuel d'une logique d'obligation de moyens

vers une véritable obligation de résultats en matière de tri et de valorisation. Les opérateurs seront engagés contractuellement sur des objectifs précis, mesurables et publics, avec des mécanismes d'incitation et de pénalités en cas de non-atteinte des performances attendues. La collecte séparée sera généralisée et rendue plus efficace, avec un déploiement massif de la collecte des biodéchets, notamment en pied d'immeuble lorsque cela est possible. Les indicateurs de performance (taux de recyclage, part réellement valorisée, réduction de l'incinération) seront publiés de manière transparente.

**Vous appelez également à davantage de transparence, de bilans publics et de suivi des engagements. Je m'y engage pleinement.** Chaque année, des indicateurs environnementaux clairs et compréhensibles seront présentés aux Parisiennes et aux Parisiens. Je créerai, en outre, un comité d'évaluation des politiques publiques au sein de l'administration parisienne, chargé d'analyser les résultats obtenus, de formuler des recommandations et de rendre ses conclusions publiques. L'action municipale doit pouvoir être mesurée et discutée sur la base de faits. À mi-mandat, j'organiserai un référendum d'évaluation, afin que les habitants puissent se prononcer sur les grandes orientations engagées et sur le respect des engagements pris. La démocratie locale ne peut pas se limiter au seul moment électoral. Enfin, l'ensemble des données relatives aux politiques publiques (environnement, déchets, qualité de l'air, bruit, végétalisation...) sera publié de manière accessible et exploitable en *open data*, afin que chercheurs, associations, journalistes et citoyens puissent les analyser librement.

Voilà, en réponse à l'ensemble de vos propositions avec lesquelles nous sommes alignés, quelques éléments de réponse, non exhaustifs mais concrets, que je souhaitais vous apporter.

Évidemment, l'ensemble de ces propositions devra être travaillé en articulation étroite avec la Métropole du Grand Paris et les communes limitrophes, car la transformation écologique de notre capitale repose aussi sur la coopération et la cohérence à l'échelle du bassin de vie.

Je vous remercie pour votre engagement constant au service de l'intérêt général. Avec mon équipe, nous restons disponibles pour enrichir notre projet.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération respectueuse.

Pierre-Yves Bournazel  
Candidat à la Mairie de Paris pour un Paris apaisé